



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 8 avril 2015

Le huit avril deux mille quinze, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Le Peyrat, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents : 44

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEO, Monique ABELLANET LE MINEZ, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Jacques BERTIGNAC, Sébastien BERTRAND, Jean BLAVIT, Alain BOULBES, André CARBONNEL, Xavier CAUX, Véronique CAZANAVE, Francis CHAUVRY, Valérie DILLON, Jacques ESCANDE, Emmanuel FABRE, Eric FLEURY, Daniel GAILLARD, Pierre GARCIA, Marie Christine JOLIBERT, Marie Thérèse LOPEZ, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Arlette ROMERA, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Jean SAINT MARTIN, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Paul SOULA, Jean TRIGUERO, Jean-Pierre WIDMANN.

Les membres ayant donné un pouvoir : 3

Simone VERDIER à Jean-Jacques MICHAU, Francis BONNET à Michel MORELL, Sabine VARUTTI à Alain PALMADE

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

M. le Président remercie M. Alain Boulbes, Maire de Le Peyrat, d'accueillir le Conseil de Communauté dans sa commune.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 25 mars 2015

Le procès-verbal de la séance de conseil du 25 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Rédaction du PEDT

M. le Président rappelle que le Projet Educatif De Territoire (PEDT) doit être rendu prochainement par les communes ayant des écoles pour continuer à percevoir le fonds d'amorçage de 50 € par élève. Ce document formalise une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il précise que la rédaction de ce document peut être confiée à la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse.

Pour cela, il convient qu'une décision du Conseil intercommunal acte ce principe et que les communes concernées approuvent cette modalité par délibération de leur conseil municipal.

M. le Président propose que la rédaction du PEDT soit réalisée par la Communauté de Communes avec accord des communes.

Le Conseil :

Approuve la proposition de M. le Président

Décide qu'avec l'accord et la collaboration des communes concernées, la Communauté de Communes rédige le PEDT du Pays de Mirepoix

Donne mandat à M. le Président pour signer tous documents utiles à la rédaction et au dépôt de ce PEDT.

Pour : 47

3. Demandes de subventions pour l'entretien de la voie verte

M. le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental a repris la compétence sur l'aménagement de la voie verte Mirepoix-Lavelanet. Les travaux sont en cours et doivent s'achever en juin prochain.

Pour l'entretien et la surveillance de cet itinéraire, le Conseil Départemental propose de subventionner les collectivités qui se portent candidates.

L'aide apportée est de 1 000 € par kilomètre de voie, soit environ 16 000 € pour le linéaire intercommunal.

L'équipe d'entretien des sentiers de randonnée peut effectuer ces prestations qu'elle a assurées pendant de nombreuses années.

Aussi, il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour les prestations d'entretien de la voie verte.

Le Conseil :

Approuve la proposition de M. le Président

Sollicite auprès du Conseil Général une aide de 1000 € par km pour l'entretien et la surveillance de la voie verte Mirepoix-Moulin-Neuf et Camon-La Bastide sur l'Hers.

Donne mandat à M. le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour : 47

4. Travaux d'accessibilité des bâtiments

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Régional de Midi-Pyrénées soutient les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. Il précise qu'une première tranche de travaux est prévue au budget 2015.

Il propose de solliciter auprès de la Région une subvention dès le chiffrage précis des travaux.

Le Conseil :

Approuve la proposition de M. le Président,

Sollicite auprès du Conseil Régional une aide pour la première tranche de mise en accessibilité des bâtiments intercommunaux,

Donne mandat à M. le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour : 47

5. Modification du plan de financement de la 1ère tranche de construction de la gendarmerie

Monsieur le Président informe le Conseil que les demandes en DETR reçues par la Préfecture sont relativement nombreuses et avec des projets dont la réalisation sera complète en 2015.

Les services de la Sous-Préfecture proposent que le projet de gendarmerie émerge seulement à hauteur de 100 000 € pour la DETR et qu'une demande soit déposée dans le cadre du FNADT pour 200 000 €.

Il propose de reprendre le plan de financement de l'opération avec ces nouvelles aides, par modification de la demande de DETR 2015 et qu'une demande de subvention soit déposée dans le cadre du FNADT.

Le Conseil :

Approuve la modification du plan de financement de la première tranche de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie à Mirepoix comme suit :

Dépenses	TTC	HT
Terrain	72 000 €	72 000 €
Maîtrise d'ouvrage et études	195 156 €	162 630 €
Construction logements et locaux de service Gros œuvre	306 206 €	255 172 €
Réseaux	80 000 €	66 667 €
Assurance dommage ouvrage	30 000 €	25 000 €
Etude de sol	5 000 €	4 167 €
Aléas / nature du sol	200 000 €	166 667 €
Divers	10 000 €	8 333 €
S/Total hors terrain	826 362 €	688 635 €
TOTAL	898 362 €	760 635 €

Recettes	Sur TTC	Sur HT
Ministère de l'intérieur	143 706 €	143 706 €
DETR	100 000 €	100 000 €
FNADT	200 000 €	200 000 €
Autofinancement	454 656 €	316 929 €
+ TVA non compensée		(137 727 €)
TOTAL	898 362 €	760 635 €

Sollicite auprès des services de l'Etat une aide de 200 000 € dans le cadre du FNADT pour cette première tranche de l'opération.

Modifie la demande de subvention déposée dans le cadre de la DETR 2015 pour une aide de 100 000 €.

Donne mandat à M. le Président pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour : 47

6. Participation voies et réseaux sur terrain Arterris

M. le Président rappelle que pour la construction de la Maison de Santé, la Communauté de Communes a créé une rue et a amené l'ensemble des réseaux sur le terrain pour un coût de 175 000 €. Il rappelle qu'il avait été convenu de demander une participation aux projets qui s'installeraient sur ce terrain.

Il informe l'assemblée qu'une pharmacie doit être construite à côté de la maison de santé.

M. le Président propose de solliciter une participation au porteur de projet à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil :

Approuve la proposition de M. le Président

Décide de demander une participation de 20 000 € au porteur du projet de pharmacie devant acquérir une partie des terrains voisins de la MSP.

Donne mandat à M. le Président pour la mise en œuvre de cette décision et la signature de tous les documents et actes nécessaires.

Pour : 47

7. Subvention à l'association Fil en Trope

M. le Président informe le Conseil que l'association Fil en Trope a déposé une demande de subvention de 20 000 € pour ses actions et le festival 2015.

Il propose pour l'année 2015, après avis du Bureau et des commissions administration générale et culture, une reconduction, dans les mêmes conditions, de l'aide apportée à l'association l'année précédente soit :

- une aide de 12 000 € pour le soutien au festival de la marionnette 2015
- une aide de 1 000 € pour le développement des actions sur l'année

Le Conseil :

Décide de participer au Festival de la Marionnette 2015 pour un montant de 12 000 € et au programme d'actions sur l'année pour 1 000 € selon les modalités de la convention d'objectifs,

Autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association,

Dit que ces aides seront versées à l'association Fil en Trope, 6 rue Vigarozy à Mirepoix,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au c/ 6574 du budget 2015.

Pour : 47

8. Association des commerçants- fonctionnement

Monsieur le Président rappelle au Conseil que l'association des commerçants « Mirepoix en Avant » est un partenaire essentiel de la dynamique commerciale du territoire et d'animation de Mirepoix.

Afin de soutenir le développement des actions de l'association suite à leur demande, il propose d'octroyer une aide de 2 000 € pour l'année 2015.

Le Conseil :

Décide de participer à l'action de l'association des commerçants à hauteur de 2 000 €.

Dit que cette aide sera versée à l'association « Mirepoix en Avant » à Mirepoix.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au c/ 6574 du budget 2015.

Pour : 47

9. Subvention à l'EISE / CLIC

M. le Président rappelle au Conseil que le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) accompagne les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leurs démarches. Cette action est confiée pour notre territoire à l'association Espace d'Initiatives Sociales et Economiques (EISE). L'aide départementale couvre 80 % du coût de fonctionnement du service. Pour maintenir les prestations du CLIC sur le territoire, M. le Président propose de reconduire pour l'année 2015 la participation intercommunale de 14 000 €.

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette subvention.

Le Conseil :

Approuve la proposition de M. le Président,

Décide le versement d'une subvention de 14 000 € au titre de l'année 2015 à l'association Espace d'Initiatives Sociales et Economiques, 1 bis Chemin de la Mestrise à Mirepoix, pour le financement du service du Centre Local d'Information et de Coordination

Dit que cette somme sera versée en une seule fois à l'association bénéficiaire

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015

Pour : 45

Mme Dillon et M. Toméo ne participent pas au débat et au vote sur cette question

10. Reprise sur provisions

M. le Président rappelle au Conseil qu'en 2013, une provision de 135 000 € a été constituée suite à l'intégration de la commune de La Bastide de Bousignac.

Par la décision prise en décembre dernier octroyant un fonds de concours à la commune, le risque contentieux s'est éteint.

M. le Président propose d'autoriser la reprise des provisions pour risques de 135 000 € au budget 2015.

Le Conseil :

Approuve la proposition de M. le Président,

Dit que les provisions effectuées pour un montant de 135 000 € en 2013 seront reprises au budget 2015 par une écriture au compte 7865

Donne mandat à M. Le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 47

11. Reversement aux communes pour le fauchage des voies intercommunales

M. le Président rappelle que la compétence voirie décidée par le Conseil intercommunal en janvier dernier doit être effective en mai si la majorité qualifiée des communes approuve les nouveaux statuts.

Il précise que concernant le fauchage des bas-côtés, le Bureau et la commission administration générale propose que la Communauté de Communes verse aux communes une participation pour le fauchage des voie intercommunales.

Le calcul de cette participation est proposé sur la base de 0.27 € par m de voie transférée.

M. le Président présente le tableau du montant prévisionnel par commune pour les 4 années à venir.

Il propose d'acter le reversement de ces sommes à chaque commune.

Le Conseil :

Approuve la proposition de M. le Président,

Décide de reverser aux communes membres une participation annuelle de 0.27 € TTC par mètre linéaire de voie intercommunale pour la prise en charge du fauchage des bas cotés selon le tableau annexé à la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2015 et suivants

Pour : 47

12. Budget général 2015

M. le Président présente au Conseil de Communauté le budget primitif 2014 avec la reprise des résultats antérieurs.

Le Budget Principal s'équilibre et la reprise des résultats en section de fonctionnement pour un total de 8 163 395 € et en section d'investissement pour un montant de 4 310 244 €.

Pour la section d'investissement, les dépenses nouvelles soumises au vote (hors restes à réaliser) se montent à 3 423 823 € et les recettes nouvelles à 3 525 396 €

Après avoir donné toutes les explications nécessaires, il donne lecture du budget et fait procéder au vote de chacun des chapitres et opérations.

Le Conseil de Communauté :

- **Approuve** la proposition du budget selon les résultats des différents votes suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses pour les Chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 022, 023, 042 :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Recettes pour les Chapitres 013, 70, 73, 74, 75, 78, 042 :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Section d'investissement

En dépenses,

Hors opération vote par chapitre 20, 204, 21, 23, 16, 020, 040:

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Opérations n° 10, 11, 12, 20, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32 et les opérations sous mandats :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

En recettes,

Hors opération vote par chapitre 13, 10, 1068, 021, 040 et les opérations pour compte de tiers :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Cette délibération sera annexée au budget primitif 2015

13. Budget annexe de la ZA du Rada 2015

M. le Président présente au Conseil de Communauté le budget primitif 2015 avec reprise des résultats antérieurs.

Le budget annexe s'équilibre en section de fonctionnement pour un total 2 141 359 € et en section d'investissement pour un montant de 2 331 298 €.

Après avoir donné toutes les explications nécessaires, il donne lecture du budget et fait procéder au vote de chacun des chapitres.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition du budget annexe selon les résultats des différents votes suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : vote pour les Chapitres 011, 66, 023, 042, 043 :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Recettes : vote pour les Chapitres 70, 042, 043 :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Section d'investissement

En dépenses,

Hors opération vote par chapitre 16, 040 :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

En recettes,

pour les chapitres 16, 021 et 040 :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Cette délibération sera annexée au budget annexe de la Zone d'Activités du Rada 2015

14. Informations et questions diverses

16.1 - Décisions prises par délégation

Néant

16.2 Questions Diverses

Commission tourisme

M. Barrou rappelle que dans le cadre du contrat de destination signé avec le département et la CC du Pays d'Olmes, une étude sur la structuration d'un futur Office de Tourisme commun est en cours. Un comité technique (composé de techniciens des territoires et du Conseil Départemental) et un comité de pilotage rassemblant les élus ont en charge de travailler sur ce projet.

Commission Economie

Les étudiants en développement du territoire tutorés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont rendu un argumentaire sur des pistes pour la commercialisation des zones d'activités. Une stagiaire, également encadrée par la CMA, poursuit maintenant le travail pour décliner les suites à donner.

Organisation du territoire

M. le Président rappelle que la loi NOTRe (Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est en cours d'adoption. Même si le vote définitif n'est pas encore effectif, les grandes lignes sont connues.

Cette loi transférera, de façon obligatoire, de nouvelles compétences aux EPCI à fiscalité propre : Eau, Assainissement, déchets, Gemapi... La baisse du nombre de syndicats est poursuivie.

Pour ce qui est de la taille minimale des Communautés de Communes, les derniers amendements confirment une taille de 20 000 habitants minimum sauf, entre autre :

- en zone de montage,
- en zone peu dense,
- si la CC issue de la fusion dépasse 50 communes.

Ces critères permettent d'évaluer le seuil minimum des CC pour notre territoire à 6 200 habitants.

La CCPM n'aurait donc plus d'obligation de fusion avec un autre EPCI.

M. le Président précise que plusieurs visites du territoire sont prévues dans les semaines à venir par le Préfet de région et un ministre. A ces occasions, M. Le Président et Mme Quillien, siégeant à la CDCI, pourront être amenés à échanger sur les projets d'évolution du territoire.

M. le Président précise que le Bureau a discuté de cette question et fait part de son avis :

Les collaborations avec les Communautés de Communes voisines (Ariège et Aude) sont nécessaires selon les actions et les projets à développer. Les CC environnantes ont entre 23 et 64 communes.

Une fusion porterait la taille du nouvel établissement à plus de 56 communes au minimum.

Le partenariat avec la CC du Pays d'Olmes doit être poursuivi (entre autre pour le PAH, l'OPAH, les offices de tourisme dans le cadre du contrat de destination, le BER et la plateforme de développement) mais sans fusion, au moins dans un premier temps, si la loi est votée en l'état actuel.

Le Bureau à l'unanimité n'est pas favorable à une fusion non contrainte.

M. le Président souhaite prendre l'avis des membres du Conseil sur cette question.

Différents questionnements et arguments sont exprimés par l'assemblée :

La CCPM n'est-elle pas trop petite face aux Communautés de Communes XXL créées dans l'Aude et le projet de Communauté d'Agglomération sur l'Appaméen ?

Une étude sur la taille pertinente n'est-elle pas nécessaire ?

Sans obligation législative, une fusion est-elle pertinente alors qu'elle se ferait au détriment de la proximité avec les administrés ?

La CCPM a su créer une vraie solidarité autour d'équipements et de services à la taille du territoire actuel. Une fusion demanderait de composer avec les priorités et les attentes d'autres territoires.

Le développement de services à la population et d'équipements sur un bassin de vie plus large comme avec le Pays d'Olmes (ex : piscine) est à étudier. Les partenariats peuvent répondre à ce type de projet sans fusion.

Rencontre avec les Conseillers municipaux :

Une rencontre se tiendra en mai avec l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres afin de leur présenter les actions conduites et les projets en cours.

Levée de séance 19 h 50